

Séance du 31/03/2026  
Date de convocation : 25/03/2026  
Date d'affichage : 25/03/2026  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Procurations : 2  
Absents excusés : 0

**Délibération**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026  
Reçu en préfecture le 07/04/2026  
Publié le **2026-21**  
ID : 071-217101575-20260331-DEL\_2026\_21-DE



du CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand RODOT, Maire ;

**Étaient présents** : RODOT Bertrand, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, MAITRE Gilles, TOTA-FENIET Virginie, CONVERT Pierre-Edouard, MAITRE Doriane, BONGINI Erika, de COURTIVRON Gilles, RAGUENET Brigitte, MARLIER Alain, BROISSIAT Corinne, GIROUD Walter, BURTIN Gérald, MICHEL Kitty, BURTIN Laurent, GREVOT Laetitia, DUCOURTIOUX Benjamin

**Absents excusés** : BALLAND Patrick pouvoir donné à RIVOIRE JACQUINOT Carole  
FAUVEY Audrey pouvoir donné à RODOT Bertrand

**Secrétaire** : Kitty MICHEL

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Il précise que le nombre des personnes composant le conseil d'administration ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) mais qu'il doit être pair puisqu'une moitié est élue par le conseil municipal et que l'autre moitié est nommée par le Maire.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS. Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux composée de :

Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, Mme Brigitte RAGUENET, M. BURTIN Laurent et M. GIROUD Walter

Liste qui a recueillie 19 votes qui donc est élue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

**De FIXER à 8 le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS étant entendu qu'une moitié a été élu par le conseil municipal et est composée de Mme RIVOIRE JACQUINOT Carole, Mme Brigitte RAGUENET, M. BURTIN Laurent et M. GIROUD Walter et que l'autre moitié, soit 4 membres, sera nommée par arrêté du Maire .**

CUISEAUX, le 31 mars 2026

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture, le  
Publié ou notifié le  
Le Maire  
Bertrand RODOT



Ont signé les membres présents  
Extrait conforme  
Le Maire,  
Bertrand RODOT

